

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire ajournée du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 15 octobre 2012 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, en la présence du conseiller Clermont Ricard, le conseiller Jean-Paul Muir, le conseiller Charles Cloutier et le conseiller Louis Godin. L'absence des conseillers Philippe Huart ainsi que la conseillère Ginette Dallaire étaient motivées. La directrice générale madame Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'avis de signification d'ajournement de la séance ordinaire du 9 octobre ajourné au 15 octobre 2012 par la directrice générale Mme Josée Cloutier.

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2012

5. Correspondances

5.1 Chambre des communes Canada

5.2 Fédération canadienne des municipalités

6. Affaires découlant

6.1 Dossier Sablière et Carrière Cour d'appel

6.2 Site Internet

7. Affaires nouvelles

7.1 Avis motion : Code éthique et déontologie employés municipaux

7.2 Octroi contrat déneigement 2012-2013-2014

7.3 Octroi du contrat de déneigement Mairie et Patinoire

7.4 Règlement no 4-12 Animaux domestiques

7.5 Dépôt certificats tenue de registre : Projet règlement no 3-12 et no 2-12

7.6 Adoption règlement no 2-12 modification au règlement no 3-89 relatif à l'émission des permis et certificats

Adoption règlement no 3-12 modification au règlement no 4-89 relatif au règlement de zonage de la municipalité

7.8 Annulation Carrefour action municipal et famille

7.9 Report du budget 2013

7.10 Démission inspectrice municipale

7.11 Comité sélection pour embauche inspecteur municipal

7.12 Assermentation des Élus Code d'éthique et déontologie

7.13 Renouveau adhésion Chambre de commerce & d'industries du Haut-Saint-Maurice

7.14 Programme de la taxe d'accise sur l'essence

7.15 Prolongation de l'absence pour le conseiller Philippe Huart

7.16 Pièce de Théâtre AFEAS

8. Trésorerie

8.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de septembre 2012

8.2 États financiers du mois de septembre 2012

8.3 Rapport des taxes

9. Permis de construction

10. Rapport des comités

11. Période de questions

12. Tour de table des conseillers

13. Clôture de l'assemblée

14. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La mairesse Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Louis Godin et secondée par le conseiller Clermont Ricard.

2012-10-01

2. Adoption de l'avis de signification d'ajournement de la séance ordinaire du 9 octobre ajourné au 15 octobre 2012 par la directrice générale Mme Josée Cloutier.

ption de l'avis est proposée par le conseiller Paul Muir et secondée par le conseiller Charles Cloutier.

2012-10-02

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Louis Godin et secondé par le conseiller Clermont Ricard.

2012-10-03

4. Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2012

L'adoption du procès verbal est proposée par le conseiller Clermont Ricard et secondée par le conseiller Jean-Paul Muir.

5. Correspondance

5.1 Chambre des communes Canada

Lise St-Denis nous informe concernant le Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire qui pourrait nous être utile pour l'obtention de subvention.

5.2 Fédération canadienne des municipalités

Le Jubilé de diamant marque le 60^e anniversaire de l'accession au trône de Sa Majesté la Reine Elizabeth II. Le programme de Médailles du Jubilé constitue la pièce maitresse d'une série d'activités de célébration du Jubilé qui ont eu lieu pendant toute l'année. Il recommande d'informer les membres du conseil et les représentants municipaux de soumettre les candidatures en remplissant le formulaire.

6. Affaires découlant

6.1 La mairesse informe les citoyens présents dans la salle que le dossier des sablières et carrière est maintenant terminé et que la cause a été gagnée. Le montant des honoraires s'élève jusqu'à maintenant à 72 732.99 \$ il reste encore une facture à recevoir.

6.2 La mairesse informe les citoyens que le site internet est maintenant prêt à être visionné au www.labostonnais.ca et souligne également l'excellent travail de la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Maryse Boisvert.

7. Affaires nouvelles

Avis de motion : Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Je soussignée, Louis Godin conseiller municipal, de la municipalité de La Bostonnais donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce conseil, il sera déposé pour adoption, un projet de règlement d'éthique et déontologie pour employés municipaux avec dispense de lecture.

2012-10-04

7.2 Contrat de déneigement 2012-2013-2014

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été fait sur le site SEAO pour les travaux de déneigement pour la municipalité 2012-2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions pour l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Jean-Paul Muir

APPUYÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal octroi le contrat : Contrat de déneigement 2012-2013-2014 à l'entrepreneur Charles Morissette inc. étant le plus bas soumissionnaire pour la somme de 187 639.20 \$ taxes incluses.

2012-10-05

7.3 Contrat de déneigement mairie et patinoire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais est allée en appel d'offres sur invitation pour le contrat de déneigement des stationnements du bureau municipal et celui de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont répondu dans les délais prévus;

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Tremblay est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

le conseil municipal octroi le contrat de gement à M. André Tremblay pour un montant de 1 350 \$, taxes incluses, soit 850 \$ pour le bureau municipal et 500 \$ pour la patinoire, le tout payable en deux versements.

2012-10-06

7.4 Règlement no 4-12 Animaux domestiques

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un règlement relatif aux animaux domestiques pour le territoire de la municipalité de La Bostonnais;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été donné en date du 14 août 2012 par le conseiller Louis Godin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Charles Cloutier

APPUYÉ PAR : Le conseiller Jean-Paul Muir

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil. Que la municipalité adopte le règlement no 4-12 Animaux domestiques tel que rédigé.

2012-10-07

7.5 Dépôt certificats de tenue de registre

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un règlement relatif aux animaux domestiques pour le territoire de la municipalité de La Bostonnais;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été donné en date du 14 août 2012 par le conseiller Louis Godin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Charles Cloutier

APPUYÉ PAR : Le conseiller Jean-Paul Muir

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

Que la municipalité adopte le règlement no 4-12 Animaux domestiques tel que rédigé.

2012-10-08

7.6 Adoption du règlement no 2-12 modifiant le règlement no 3-89 relatif à l'émission des permis et certificats

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2-12
« MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 3-89
CONCERNANT LE RÈGLEMENT RELATIF À
L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS »

ATTENDU que le règlement de zonage de la municipalité de La Bostonnais est entré en vigueur le

mars 1988 conformément à la Loi sur
aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à l'assemblée régulière tenue le 12 juin 2012 par le conseiller Louis Godin. Le projet de règlement no 3-89 relatif à l'émission des permis et certificats le 10 juillet 2012, que le second projet a été adopté le 11 septembre 2012;

ATTENDU qu'une consultation publique a eu lieu le 20 août 2012 au bureau de la municipalité;

ATTENDU qu'une tenue de registre a eu lieu le 18 septembre à la municipalité et qu'aucune signature n'a été recueillie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Jean-Paul Muir

APPUYÉ PAR : Le conseiller Charles Cloutier

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil adopte le règlement no 2-12 modifiant le règlement de zonage no 3-89 relatif à l'émission des permis et certificats.

Que copie du règlement et la résolution par laquelle il est adopté soit transmis à l'Agglomération de La Tuque.

2012-10-09

7.7 Adoption du règlement no 3-12 modifiant le règlement no 4-89 relatif au règlement de zonage

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 3-12 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 4-89 CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE »

ATTENDU que le règlement de zonage de la municipalité de La Bostonnais est entré en vigueur le 17 mars 1988 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à l'assemblée régulière tenue le 10 juillet 2012 par le conseiller Jean-Paul Muir. Le projet de règlement no 4-89 relatif au règlement de zonage a été adopté le 14 août 2012, que le second projet a été adopté le 11 septembre;

ATTENDU qu'une consultation publique a eu lieu le 20 août 2012 au bureau de la municipalité;

NDU qu'une tenue de registre a eu lieu le 18
mbre à la municipalité et qu'aucune signature n'a
ete recueillie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Jean-Paul Muir

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil adopte le règlement no 3-12 modifiant le règlement de zonage no 4-89 concernant les bâtiments accessoires, les piscines résidentielles ainsi que les mesures relatives aux rives.

Que copie du règlement et la résolution par laquelle il est adopté soit transmis à l'Agglomération de La Tuque.

2012-10-10

7.8 Non-renouvellement Carrefour action municipal et famille

CONSIDÉRANT QU'auparavant la conseillère Hélène Drolet était membre du Carrefour action municipale et famille;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne désire plus adhérer au Carrefour action municipale et famille;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil n'adhère plus au Carrefour action municipale et famille à partir de l'année 2011.

2012-10-11

7.9 Report du budget 2013

CONSIDÉRANT QUE le budget de la municipalité de La Bostonnais doit être adopté au plus tard le 31 décembre de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du budget de l'Agglomération de La Tuque est prévue pour le 19 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Jean-Paul Muir

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que la municipalité de La Bostonnais demande au Ministre des Affaires municipales et des régions et de l'occupation du territoire, l'autorisation de reporter l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2013 au 31 janvier 2013.

2012-10-12

7.10 Démission inspectrice municipale

CONSIDÉRANT QUE Madame Doris Cantin donne sa démission au poste d'inspectrice municipale en date du 19 septembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Charles Cloutier

APPUYÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal accepte la démission de l'inspectrice municipale madame Doris Cantin et lui transmet ses sincères remerciements pour son excellent travail au sein de la municipalité et lui souhaite plein de succès dans ses nouvelles fonctions.

2012-10-13

7.11 Comité d'embauche inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à l'affichage d'un poste d'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE 2 candidats ont été sélectionnés pour passer l'entrevue.

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé avec une grille d'évaluation pour chaque candidat;

EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Charles Cloutier

APPUYÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le comité de sélection recommande la candidature de monsieur Luc Richard au poste d'inspecteur municipal, que l'embauche soit effective à partir du 22 octobre 2012, qu'une période de probation de six mois soit effectuée par le candidat

2012-10-14

7.12 Assermentation des élus code d'éthique et déontologie

CONSIDÉRANT QU'IL a eu lieu d'adopter un règlement sur le code d'éthique et déontologie en novembre 2011, no de résolution 2011-11-02;

CONSIDÉRANT QUE la l'article 49 du code d'éthique et déontologie dit que tout membre d'un conseil d'une municipalité dont le mandat est en cours à la date de l'entrée en vigueur du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de cette municipalité doit, dans les 30 jours qui suivent cette date, faire le serment;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil dépose les assermentations fait le 25 septembre 2012 lors d'une séance de travail et que le tout soit transféré à madame Carmen Auger du Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire.

2012-10-15

7.13 Renouveau d'adhésion Chambre de commerce & d'industrie du Haut Saint-Maurice

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce & d'industrie du Haut Saint-Maurice nous a envoyé notre renouvellement d'adhésion pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QU'IL est important pour la municipalité d'être membre de la Chambre de commerce & d'industrie du Haut Saint-Maurice;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Jean-Paul Muir

APPUYÉ PAR : Le conseiller Charles Cloutier

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que la municipalité renouveau son adhésion à la Chambre de commerce & d'industrie du Haut Saint-Maurice pour l'année 2013 au coût de 195.46 \$ pour deux (2) cartes de membres au nom de la déléguée et de la mairesse Chantal St-Louis.

Programme de la taxe d'accise sur essence

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut apporter une modification à la programmation approuvée par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sur le programme taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2010-2013);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été autorisée à une enveloppe budgétaire de 455 743 \$;

CONSIDÉRANT QUE le bilan de programmation de travaux ne couvre pas la totalité de l'enveloppe permise;

CONSIDÉRANT QUE l'infrastructure municipale entre dans les critères d'admissibilité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Jean-Paul Muir

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que la municipalité envoie au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une demande pour modification aux travaux de taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECH 2010-2013).

Que la modification soit prévue pour le bâtiment municipal soit la Mairie en changeant les fenêtres, les portes ainsi que la toiture pour ainsi améliorer la consommation énergétique.

2012-10-17

7.15 Prolongation d'absence pour le conseiller Philippe Huart

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Philippe Huart est absent depuis le 10 juillet 2012 pour cause de maladie;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a fournis à la municipalité un avis pour un prolongement jusqu'au 27 octobre 2012;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 317 sur les élections et référendums dans les municipalités, le conseil peut accorder un délai de grâce de 30 jours au membre dont le défaut a été causé par l'impossibilité en fait d'assister aux séances;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut aussi, en temps utile, décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du

...ore son défaut d'assister dû à un motif sérieux et
...de son contrôle et ne causant aucun préjudice
aux citoyens de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil octroie un délai de 30 jours au conseiller Philippe Huart et qu'à la suite de ce délai de grâce le conseil, en temps utile, décrété que n'entraîne pas la fin de son mandat.

2012-10-18

7.16 Pièce de théâtre « Au secours » AFEAS

CONSIDÉRANT QUE l'organisme L'AFEAS organise une pièce de théâtre le vendredi 16 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut encourager cet organisme dans ces campagnes de financement et pour ces activités;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir des représentants de la municipalité à cet évènement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Charles Cloutier

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

Que le conseil municipal achète trois (3) billets pour assister à la pièce de théâtre « Au secours » de L'AFEAS à titre de représenter la municipalité et que le coût des billets de 15.00 \$ par personne, soit acquitté par la municipalité.

8. Trésorier

2012-10-19

8.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de septembre 2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois de septembre 2012 telles que soumises par le personnel.

2012-10-20

8.2 États financiers du mois de septembre 2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité soumis par l'administration pour le mois de septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE ces états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de septembre 2012 tel que soumis.

8.3 Rapport de taxes

Le montant total des taxes à percevoir pour les années 2009, 2010 et 2011 est de 20 975.80 \$, et pour 2012 le montant est de 62 949.46 \$, toutes les taxes antérieures à 2009 ont été entièrement perçues.

2009	754.48 \$
2010	2 720.90 \$
2011	17 500.42 \$
2012	84 266.75 \$

9. Permis de construction

Pour la période de septembre, 8 permis ont été émis avec une valeur de 26 000.00 \$ rapportant à la municipalité 40.00 \$.

10. Rapport des comités

Aucun rapport

Période de questions

La période de questions débute à 19 h 55 et se termine à 20h15.

12. Tour de table des conseillers

13. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Jean-Paul Muir

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

14. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 19

Chantal St-Louis, mairesse

Josée Cloutier, directrice générale